



EXEAT 2023

Activités	Période d'exécution	Observations
Recueil des demandes de mutation pour les INEAT	du 13 - 24 / 02 / 2023	<p>❖ Agents concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Professeurs de Lycée (A4 / A5 / A6 / A7) ▪ Professeurs de Collège (Monovalents / Bivalents) ▪ Professeurs de CAFOP ▪ Instituteurs / Instituteurs Adjoints / Éducateurs Préscolaires / Educateurs Préscolaires Adjoints ▪ Éducateurs / Inspecteurs d'Éducation / Inspecteurs d'Orientation.
Session des Mutations Internes (INEAT)	du 1 ^{er} - 03 / 03 / 2023	
Publication des postes vacants en vue des EXEAT sur les sites de la DRH, du MENA et sur CODIPOST	le 05 / 04 / 2023	
Candidatures aux EXEAT 2023 : dans l'espace agent CODIPOST via « www.drheducationci.org »	du 06 - 15 / 04 / 2023	
Validation, en ligne, des candidatures par les Administrateurs CE / IEPP / DCAFOP	du 06 – 17 / 04 / 2023	
Validation, en ligne, des candidatures par les DRENA	du 06 – 19 / 04 / 2023	
Session des EXEAT 2023	du 17 – 19 / 05 / 2023	
<p>❖ Motifs et conditions de candidature :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapprochement de conjoints : trois (03) ans d'ancienneté dans la DRENA ; ▪ Convenance personnelle : cinq (05) ans d'ancienneté dans la DRENA. 	<p>❖ Les pièces justificatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Acte de mariage (agent marié(e) pour tout motif) ; ▪ Certificat de résidence + demande motivée du/de la conjoint(e) (motif du rapprochement du/de la conjoint(e)) ; ▪ Arrêté de promotion ou de nomination dans l'emploi <p>NB : Pièces justificatives à numériser et à charger (via espace Agent CODIPOST).</p>	